

COMMUNE DE HEILIGENSTEIN

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussigné Jean-Georges KARL,
Maire de Heiligenstein

Certifie que l’Arrêté du Président de la Communauté de Communes du Pays de Barr N°A12-2018 portant sur l’ouverture et l’organisation de l’Enquête Publique relative à la déclaration de projet n°1 portant sur l’intérêt général relatif à la création d’une nouvelle école élémentaire emportant mise en compatibilité du POS de la Commune de Heiligenstein,

A été affiché

- A la porte de la Mairie,
- Aux emplacements réservés sur le territoire de la Commune

15 jours avant l’enquête et pendant toute la durée de celle-ci, soit à compter du 15 juin jusqu’au 6 août 2018 inclus.

Le présent certificat est établi pour valoir ce que de droit.

Fait à Barr, le 7 août 2018

Jean-Georges KARL
Maire de Heiligenstein